

P-567

Pour le collectif pour un accès au lac et aux espaces publics pour les chiens à Genève  
Amandine Ferrand / Claudia Cichon  
Rue des Pâquis 43  
1201 Genève

<b>Service du Conseil municipal</b>	
<b>18 MARS 2026</b>	
Décision :	Traité par :

A l'attention du Conseil Municipal de la Ville de Genève  
Rue de la Coulouvrenière 44  
1204 Genève  
Plainpalais Jonction  
Suisse

Genève, le 16 mars 2026

**Objet :** Dépôt d'une pétition – Accès au lac pour les chiens en Ville de Genève

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous transmettre la pétition intitulée « Le lac pour toutes et tous : cohabitation responsable incluant les chiens à Genève ».

Cette démarche citoyenne vise à demander la création ou l'adaptation d'espaces clairement définis permettant aux chiens d'accéder à l'eau du lac dans des conditions respectueuses des autres usages, de la sécurité et de l'environnement.

La pétition a recueilli à ce jour 1158 signatures, dont 897 provenant d'habitantes et habitants du Canton de Genève et 470 provenant d'habitantes et habitants de la Ville de Genève. Elle témoigne d'un intérêt et d'un besoin concrets exprimés par une partie significative de la population.

Vous trouverez en annexe :

- le texte de la pétition,
- la liste complète des signatures recueillies (plateforme en ligne et supports papier).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir transmettre cette pétition à la commission compétente et de nous permettre d'être entendus en audition afin de présenter plus en détail les enjeux et propositions qu'elle porte.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette démarche et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de notre considération distinguée.

Le collectif pour un accès au lac et aux espaces publics pour les chiens à Genève

## **Le lac pour toutes et tous : pour une cohabitation responsable incluant les chiens à Genève**

À attention de Mesdames et Messieurs membres du Conseil administratif de la Ville de Genève  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1204 Genève

Genève, le 16 février 2026

**Objet : Pétition demandant la mise en place d'un accès encadré au lac pour les chiens, le développement d'infrastructures adaptées et une politique de cohabitation équilibrée dans les espaces publics genevois**

À qui de droit,

Nous sommes un groupe informel de propriétaires de chiens habitant le quartier des Pâquis, réunis par une préoccupation commune : la diminution constante des espaces accessibles à nos compagnons à quatre pattes dans la ville de Genève.

À travers cette pétition, que de nombreux habitantes et habitants de la commune ont souhaité soutenir, nous souhaitons interpeller les autorités sur une politique urbaine de plus en plus restrictive vis-à-vis de la place accordée aux chiens dans l'espace public, et un déséquilibre préoccupant dans l'offre actuelle d'infrastructures qui leur sont destinées.

Cette tendance à faire de Genève une ville de moins en moins « dog-friendly » s'est manifestée ces dernières années par plusieurs décisions et pratiques concrètes :

- L'interdiction croissante des pelouses aux chiens, qui avait déjà fait l'objet en 2023 d'une pétition du Mouvement de Défense des Propriétaires de Chiens de Genève (MDPCG) sans réponse satisfaisante à ce jour ;
- Des contrôles de plus en plus réguliers par la police municipale, qui visent principalement les propriétaires de chiens, même en l'absence d'infraction manifeste ;
- Et, plus récemment, l'interdiction totale d'accès au lac sur la rive droite, au niveau du Quai Wilson, qui s'ajoute à celle déjà en vigueur sur la rive gauche (plage des Eaux-Vives).

Résultat : l'accès au lac pour les chiens devient aujourd'hui pratiquement inexistant en ville.

Cette évolution est d'autant plus préoccupante qu'elle va à l'encontre non seulement des principes d'inclusion et de bien-être animal, mais aussi de l'Ordonnance fédérale sur la protection des animaux (OPAn, RS 455.1), qui stipule notamment que les chiens doivent pouvoir se mouvoir librement quotidiennement, et être suffisamment stimulés physiquement et mentalement (art. 71). Cette situation crée un décalage entre la législation fédérale et la réalité vécue sur le terrain. L'article 3 de la Loi fédérale sur la protection des animaux (LPA, RS 455) précise que « personne ne doit de manière injustifiée restreindre la liberté de mouvement d'un animal ». Les communes ont donc un devoir d'adaptation des aménagements publics pour permettre aux propriétaires de respecter leurs obligations légales.

Sans espaces adéquats, les citoyens se trouvent dans une impasse : ils sont légalement tenus d'assurer le bien-être de leur animal, mais matériellement empêchés de le faire dans la ville.

Cette problématique, bien au-delà de notre quartier, touche aujourd'hui l'ensemble de la ville. Elle mérite un traitement équitable et pragmatique, tenant compte à la fois des besoins des animaux, des devoirs des propriétaires et des impératifs de cohabitation harmonieuse.

## **1. Une augmentation marquée du nombre de chiens à Genève sans adaptation des infrastructures publiques**

Entre janvier 2016 et juin 2025, le nombre de chiens enregistrés dans le canton de Genève est passé de 26 302 à 33 587, soit une augmentation de 7 285 chiens en moins de dix ans, correspondant à une hausse de +27,7 %. Ces données sont consultables sur le registre officiel AMICUS : <https://tierstatistik.identitas.ch/fr/dogs-canton.html>

Cette croissance soutenue reflète une réalité durable : la population canine genevoise ne cesse d'augmenter, notamment depuis la pandémie, où de nombreux ménages ont adopté un animal de compagnie devenu un membre à part entière de la famille. Cette évolution aurait dû entraîner, de manière logique et responsable, une adaptation progressive des infrastructures urbaines. Il n'en a rien été.

Plusieurs constats s'imposent :

- Aucun nouveau parc à chiens de taille significative n'a été créé dans les quartiers centraux depuis la pétition du MDPCG de 2017 ;
- Les espaces existants sont souvent mal équipés et mal entretenus : absence de fontaines, de zones d'ombre, de clôtures sécurisées, éclairage inexistant ou mobilier urbain dégradé ;
- Il existe une inégalité flagrante entre quartiers : Grottes–Saint-Gervais ne dispose d'aucun parc à chien ; les habitants doivent se rendre aux Pâquis ou dans d'autres quartiers ;
- Le dialogue avec les propriétaires de chiens est quasi inexistant avant que des décisions ne soient prises
- Et surtout : les interdictions se multiplient sans consultation adéquate, réduisant chaque année un peu plus la liberté de mouvement pourtant garantie par la loi fédérale (OPAn, art. 71).

Par ailleurs, dans un contexte de réchauffement climatique, les espaces verts et les points d'eau jouent un rôle crucial, non seulement pour les animaux mais aussi pour la régulation thermique urbaine. Exclure les chiens de ces zones revient à concentrer leur présence sur des surfaces minéralisées où les températures au sol peuvent dépasser 50 °C, au risque de brûlures plantaires et de déshydratation.

Genève, pourtant en tête des communes suisses pour le nombre de chiens, accuse un grave retard. Ce décalage alimente un sentiment d'exclusion croissant chez les propriétaires.

## **2. Un accès au lac devenu quasi inexistant pour les chiens, malgré les besoins accrus liés à la chaleur**

Depuis 2024, l'accès au lac est interdit aux chiens sur le quai Wilson, du côté des Pâquis. Cette interdiction s'ajoute à celle déjà en vigueur à la plage des Eaux-Vives. En pratique, toute la rade est désormais inaccessible aux chiens.

Nous sommes particulièrement inquiets du projet de réaménagement du quai Wilson, dont les travaux doivent débuter en 2026, et qui pourrait entraîner une exclusion totale des chiens sur ce secteur, comme cela a été le cas aux Eaux-Vives. (Lien vers le projet : <https://www.geneve.ch/themes/amenagement-construction-energie/amenagement-espace-public/futurs-projets-amenagement/reamenagement-quai-wilson>).

Avec des températures dépassant régulièrement les 30°C en été, les chiens doivent pouvoir accéder à un point d'eau. Leur en interdire l'accès, sans alternative, contrevient à l'article 71 de l'OPAn. Nous demandons la création

d'au moins un point d'accès balisé et sécurisé au lac pour les chiens, avec signalétique claire, rampe douce, douchette, fontaine et poubelles, afin d'assurer une cohabitation harmonieuse et éviter les conflits.

### 3. Nécessité d'un cadre clair, proportionné et transparent pour les restrictions d'accès

La Ville invoque la protection de la faune et de la flore, notamment des oiseaux, pour interdire l'accès au lac aux chiens. Nous partageons pleinement l'objectif de préserver la biodiversité et de protéger les milieux naturels fragiles.

Mais sur le terrain, cette justification est difficile à comprendre et à accepter lorsque, dans les mêmes lieux et aux mêmes périodes, **la baignade humaine, les loisirs nautiques et une fréquentation très importante des rives sont autorisés**. Ces usages impliquent du bruit, des mouvements constants et une pression humaine forte sur les écosystèmes. Beaucoup de citoyennes et citoyens s'interrogent dès lors : **pourquoi seuls les chiens sont-ils systématiquement exclus ?**

Cette situation est vécue comme **injuste et stigmatisante** par de nombreux propriétaires responsables, qui tiennent leurs chiens en laisse, respectent les règles et souhaitent simplement partager des espaces publics avec leurs animaux, dans le respect de la nature et des autres usagers. Les interdictions actuelles donnent le sentiment que **les chiens et leurs propriétaires sont désignés comme des perturbateurs par défaut**, sans que cela ne soit clairement démontré.

Lorsque des rives sont déjà aménagées, urbanisées ou très fréquentées, des interdictions générales et permanentes paraissent excessives. Elles renforcent un sentiment d'exclusion et de manque de considération pour une partie de la population, alors même que les chiens font partie intégrante de la vie sociale et familiale de nombreux ménages genevois.

Nous demandons que les décisions prises soient **justes, équilibrées et compréhensibles**. Toute interdiction devrait être expliquée de manière transparente, fondée sur des éléments concrets et limitée à ce qui est réellement nécessaire. Pour chaque zone ou période concernée, la Ville devrait pouvoir indiquer clairement :

- La base légale de l'interdiction ;
- Les espèces concernées et les périodes sensibles ;
- Les solutions alternatives qui ont été étudiées avant de recourir à une interdiction totale.

Nous appelons également à privilégier des **solutions de cohabitation**, plutôt que des exclusions systématiques : accès encadré, zones délimitées ou parcours spécifiques. Ces mesures permettent de protéger la nature tout en respectant les besoins des citoyennes et citoyens.

Enfin, nous demandons que les personnes concernées — associations, propriétaires de chiens, riverains — soient **associées en amont** aux projets d'aménagement qui impactent l'accès aux rives et aux espaces publics. Le dialogue et la concertation sont essentiels pour construire des solutions acceptées et durables.

En signant cette pétition, nous demandons une approche **plus humaine, plus équitable et plus inclusive**, qui reconnaisse à la fois l'importance de la protection de la biodiversité et le droit de chacun à un usage respectueux et partagé des espaces publics genevois.

#### 4. Un effet social et sanitaire positif pour toute la population

Posséder un chien favorise les sorties quotidiennes, augmente l'activité physique et multiplie les occasions d'échange entre voisins — indépendamment de l'âge, du genre, de l'origine sociale ou des capacités physiques des personnes concernées. Les promenades canines créent des points de rencontre informels, renforcent le lien social de quartier et contribuent à lutter contre la sédentarité et l'isolement, des enjeux majeurs de santé publique. Ainsi, aménager des espaces adaptés pour les chiens profite au bien-être collectif, renforce la cohésion sociale et prévient des coûts sanitaires qui pèsent sur la collectivité.

Le consensus scientifique le confirme: les propriétaires de chiens marchent davantage, sont moins isolés socialement et contribuent à un tissu urbain plus vivant et solidaire (Christian et al., 2013 ; Westgarth et al., 2019 ; Wood et al., 2017 ; Koohsari et al., 2021 ; Kretzler et al., 2022).

Ainsi, bien au-delà des seuls propriétaires de chiens, tout individu bénéficie d'une meilleure inclusion des chiens dans l'espace public : améliorer les espaces canins, c'est améliorer les lieux où nous nous rencontrons, où nos aînés reprennent confiance à sortir, où les enfants jouent et où la ville devient plus vivante et saine pour tous.

#### 5. Exemple inspirant : la ville de Zurich

La ville de Zurich offre un exemple concret et inspirant de politique d'aménagement urbain favorable à la cohabitation entre chiens et autres usagers de l'espace public. Plusieurs mesures concrètes ont été mises en place ces dernières années :

- En 2020, Zurich a défini 72 espaces verts selon trois statuts clairs : interdits aux chiens, autorisés avec laisse, et zones de liberté canine (« Freilaufzonen »). Cette réforme a été menée en concertation avec les habitants : <https://www.stadt-zuerich.ch/de/aktuell/medienmitteilungen/2020/09/200916a1.html>
- En 2021, la Ville a levé une interdiction de baignade pour les chiens le long du lac et de la Limmat, après réception de plus de 400 oppositions citoyennes : <https://www.limmattalerzeitung.ch/limmattal/zuerich/zuerich-nach-protest-von-haltern-stadt-hebt-hundeverbod-am-see-auf-ld.2118047>
- Plusieurs zones naturelles comme Allmend Brunau ou Werdinsel longent des points d'eau et sont spécifiquement aménagées comme zones de liberté pour chiens : <https://www.h-und.ch/de/hund-wasser/schweiz/hunde-freilauf-zone-allmend-brunau.php>
- Chaque année, des piscines publiques comme celle d'Opfikon organisent des journées de baignade réservées aux chiens et à leurs maîtres, dans un cadre sécurisé : <https://www.iamexpat.ch/lifestyle/lifestyle-news/zurich-pool-host-free-dog-swimming-day>

Ces exemples montrent qu'une cohabitation harmonieuse est possible lorsque les règles sont claires, les espaces bien identifiés et les citoyens consultés. Zurich a su intégrer les chiens dans sa planification urbaine sans créer de tensions, au contraire : en favorisant le respect mutuel entre tous les usagers.

#### Conclusion

Face à l'augmentation constante de la population canine à Genève, au manque d'infrastructures adaptées dans plusieurs quartiers, ainsi qu'à la multiplication des interdictions dans les espaces publics — notamment sur les pelouses et le long des rives du lac — **nous estimons que la Ville de Genève ne peut plus se contenter de réponses ponctuelles ou exclusivement restrictives**. Il est aujourd'hui indispensable de définir et de mettre en œuvre une **politique publique cohérente, équilibrée et inclusive**, intégrant pleinement la place des chiens et de leurs propriétaires dans l'aménagement urbain.

Nous demandons en particulier :

1. La création d'un **accès sécurisé, clairement balisé et encadré au lac**, intégré au projet d'aménagement du quai Wilson, permettant une cohabitation respectueuse entre les différents usages ;
2. La **modernisation rapide des parcs à chiens existants**, afin de garantir leur sécurité, leur attractivité et leur adéquation aux besoins actuels ;
3. La **création de nouveaux espaces de liberté** pour les chiens, notamment dans les quartiers centraux aujourd'hui fortement sous-dotés ;
4. Un **engagement politique clair** en faveur d'une cohabitation harmonieuse, fondée sur la responsabilité, la prévention et le dialogue ;
5. L'intégration **systématique de la question canine** dans tout projet d'aménagement urbain ou de requalification des espaces publics ;
6. La mise en place d'un **groupe de travail consultatif permanent**, associant la Ville, les services compétents, les vétérinaires, les associations et les propriétaires de chiens.

Dans cette perspective, nous proposons l'organisation d'une **réunion de suivi** afin d'examiner la possibilité de lancer un **projet pilote sur le quai Wilson**, d'en évaluer la faisabilité technique et environnementale et de co-construire des solutions concrètes, proportionnées et acceptables pour l'ensemble des usagers.

Nous réaffirmons enfin notre entière disponibilité pour participer activement à des échanges de terrain et à une collaboration constructive avec les autorités, dans un esprit de responsabilité partagée, au bénéfice d'un espace public genevois plus inclusif, respectueux et durable — pour les humains comme pour les animaux.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Citoyennes et citoyens de la Ville de Genève concernés par l'accès équitable aux espaces publics



Amandine Ferrand



Claudia Cichon



C. Rodrigo Sáez Muñoz



Irène Froidevaux



Melinda Ching Simon